

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Des salaires garantis pour nos sportifs

Les contrats d'élites sportives permettent à des espoirs et des vedettes de bénéficier d'une base salariale

Les contrats d'élites sportives accordés par le ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont très importants pour les sportifs, qu'ils soient des espoirs ou même des valeurs confirmées à l'échelon international.

En 2018, 59 sportifs wallons de haut niveau bénéficient d'un contrat d'élites sportives grâce à l'Adeps. Tous les contrats ont une durée d'un an, renouvelable en fonction des performances sportives et des objectifs fixés et atteints... ou pas.

Les sportifs sont rémunérés sur base de contrats Rosetta (convention de 1^{er} emploi valable jusqu'à 25 ans) ou APE (aide à la promotion de l'emploi) et en fonction de leur degré de qualification.

À cela s'ajoutent les 10 Bruxellois qui figurent pour l'instant sur le payroll de la Région bruxelloise via un contrat ACS (agent contractuel subventionné). Ceux-ci seront prolongés ou non à partir du 1^{er} avril, lorsque les contrats ACS arriveront à échéance. On compte également 3 sportifs francophones engagés à l'armée dans le cadre du projet « Sport Élite Défense ».

Parmi ces sportifs, tous ne sont pas des inconnus du grand public puisqu'on y retrouve des noms « qui parlent » comme Nafissatou Thiam (qui bénéficie d'un contrat Rosetta), les frères Borlée (engagés en tant

qu'Agents Contractuels Subventionnés) ou Tomas Nikiforov qui fait partie de l'armée et bénéficie d'un contrat

Pour l'entraîneur d'athlétisme, Jacques Borlée, cette aide est évidemment la bienvenue. Ses trois fils, Kevin, Jonathan et Dylan bénéficient d'un contrat ACS auprès de la Région Bruxelles-Capitale. « Les contrats d'agents contractuels subventionnés varient entre 1.200 et 1.600€/mois », débute l'entraîneur de notre relais 4x400 m. « C'est un adjuvant positif pour de jeunes athlètes qui veulent vivre leurs rêves, mais ça ne permet certainement pas de préparer l'après-carrière. Ça permet de survivre. »

« Un salaire situé entre 1.200 et 1.600 €/mois, ça permet de survivre »

Jacques Borlée

C'est pour cette raison que Jacques Borlée a lui-même créé une structure indépendante autour de ses enfants afin de bénéficier des meilleures conditions psychologiques et structurelles.

« Outre l'Adeps, on reçoit également une aide du comité olympique qui subventionne le relais. » Mais pour aller plus loin et at-

teindre le top mondial avec tous les sacrifices qui y sont liés, il fallait plus que ce revenu de base garanti. « On a besoin chaleur et de vitamine B », continue Jacques Borlée. « En plus du contrat que les athlètes ont, il y a une bourse. La course à pied, c'est une concurrence phénoménale. Pour concurrencer nos adversaires les plus redoutables, nous passons cinq mois par an à l'étranger. Alors, nous nous entraînons en Australie, en Afrique du Sud, à l'Émirats, en Floride, car dans tous ces endroits, on a des conditions d'entraînement et d'entraînement extraordinaires.

Ça nous permet de limiter les déplacements et d'avoir un mode de vie stakhanoviste où les athlètes ne font que trois choses : se nourrir, s'entraîner et dormir. »

Autre athlète connue à bénéficier d'un revenu garanti, via un contrat Rosetta dans ce cas-ci : Nafissatou Thiam. On pourrait penser que la championne mondiale et olympique n'en a pas besoin. Mais il lui assure aussi un revenu de base qui lui a été bien nécessaire pour se lancer. « Nafi a une collaboration avec les partenaires suivants : Nike, Red Bull, Audi et Alpro », explique Helena

Van der Plaetsen, manager de l'athlète.

A-t-elle encore besoin de ce contrat Rosetta à côté de ses sponsorings ? Selon Helena Van der Plaetsen, oui. Mais pas question de révéler ce que lui rapportent les contrats de sponso-

ring. « Nafi reçoit le même contrat que tous les autres athlètes de haut niveau Adeps. Les contrats sont fixes et ne sont pas négociables. En plus, elle reçoit une bourse de la LBFA, la ligue belge francophone d'athlétisme, qui lui permet d'aller en stage. »

JOHNNY MAGHE

Différents contrats

Des employés

« Les élites sportives engagées par la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient d'un contrat classique d'employé, qui prend soit la forme d'un contrat Rosetta, soit la forme d'un contrat APE. Ces contrats sont des contrats à durée déterminée d'un an, renouvelables, qui débutent au 1^{er} janvier et se terminent au 31 décembre.

Ce système a été mis en place à partir de 1998 mais le nombre de sportifs qui ont pu bénéficier de cette mesure à l'époque était bien inférieur à la situation actuelle », expliquait en début de semaine le ministre des Sports, Rachid Madrane en commission des Sports. Les emplois Rosetta sont subventionnés soit par l'État fédéral soit par la Région wallonne. Les emplois APE sont subventionnés par la Région. Les sportifs bruxellois bénéficiant d'un contrat ACS sont engagés par leur fédération sportive qui reçoit directement un subside de la Région de Bruxelles-Capitale. »